

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 JUIN 2019

Convocation du 6 juin 2019

Étaient présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux :

Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE

Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absents excusés : Stéphane VILLETTE, Laurent GESTRAUD

Corinne MOREL a donné procuration à Christine PERONNE

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

Nombre de votants : 13

La séance est ouverte à 20 heures 30.

1-LE COMPTE-RENDU DE RÉUNION du 19 avril 2019 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande la possibilité d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour. La demande est acceptée à l'unanimité.

FAVORABLE : 13

2-OPH de la Charente Logélia

Par un courrier du 13 courant, la préfecture porte à notre connaissance que Logélia va procéder à la vente d'un logement du type 4, situé au 9, lieu-dit « Le Renclos ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur ce projet d'aliénation, conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du code de la construction et de l'habitation.

FAVORABLE : 13

3-FDAC 2019

Afin de corriger les malfaçons apparues sur la VC n° 7 « rue du Grand Villars » depuis les travaux réalisés au début de l'année, M. le Maire présente et commente un détail estimatif de 28 548,10 € pour un enduit bicouche 6/10 4/6 à l'émulsion, pleine largeur 1 450 mètres sur 4,20 mètres. Cette opération est inscrite au BP 2019. EUROVIA prend en charge une partie des frais de réparations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour la réalisation de ces travaux et donnent pouvoir à M. le Maire pour le règlement dans le cadre du FDAC 2019.

FAVORABLE : 13

4-LA DÉFENSE EXTÉRIEUR CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Un courriel daté du 1er avril 2019 du SDIS informe les communes que cette année et conformément au règlement départemental extérieur contre l'incendie (DECI) du 13 décembre 2016, chaque commune doit prendre son arrêté communal relatif à la DECI et effectuer la pesée de tous ses points d'eau d'incendie.

Pour réaliser cette tâche tous les 2 ans, la SAUR a été contacté et nous a adressé une convention départementale pour l'entretien et la réparation des prises d'incendie. Le coût unitaire pour l'entretien des poteaux incendie est de 46,00 € H.T.

Durée de la convention : 31 décembre 2020.

À ce titre, la SAUR effectuera :

- la vérification du fonctionnement mécanique avec remise en état si nécessaire pour tous les appareils,
- la mesure des débits et pression pour tous les appareils,
- un rapport qui précisera notamment l'entretien et le dépannage effectué, l'état général des appareils, la pression disponible et le débit sous 1 bar.

Il est annexé à cette convention un bordereau des prix pour les interventions non programmées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour la convention présentée.

FAVORABLE : 13

5-ASSAINISSEMENT COLLECTIF « Les Chevilloux »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Charente-Eaux apporte son assistance auprès de ses membres en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette assistance fait l'objet d'une convention entre le maître d'ouvrage et Charente-Eaux. Celle-ci précise le contenu de la mission qui sera réalisée ainsi que le montant de la participation pour service rendu à la collectivité bénéficiaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite réaliser une extension du réseau d'assainissement sur le secteur des Chevilloux en direction des Jouanets, notamment pour recevoir 3 Orientations d'Aménagement Programmée (OAP) inscrites au PLUi.

Charente-Eaux peut accompagner la commune dans cette opération.

Le coût de cette assistance s'élèverait à 1 500,00€ HT soit 1 800,00 € TTC, conformément aux termes de la convention jointe.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour :

- Adopter le projet de convention ;
- Inscrire les dépenses correspondantes au budget ;
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes pièces s'y référant.

FAVORABLE : 13

6-CIMETIÈRE COMMUNAL

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal la procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concessions relevant du régime du Terrain commun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour mettre en place cette procédure. L'opération est inscrite au BP 2019. Un marché est signé avec le groupe ELABOR.

FAVORABLE : 13

7-GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

- **Bibliothèque** : le contrat de Myriam TEIN BAÏ s'achève au 30 juin 2019. M. le Maire propose une prolongation d'un an, soit la durée d'une année scolaire.

Après avoir en délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour renouveler le contrat sur la base de 20 heures/semaine jusqu'au 30 juin 2020.

FAVORABLE : 13

- **Services techniques** : le contrat de M. Julien DEPUISSET s'achève le 12 août 2019. M. le Maire propose une prolongation d'un an.

Après avoir en délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour renouveler le contrat sur la base de 20 heures/semaine jusqu'au 31 août 2020.

FAVORABLE : 13

- **Service de l'école** : le contrat d'Élodie DARDILLAC s'achève le 30 août 2019. M. le Maire propose une prolongation d'un an et de passer pour des besoins de service son contrat de 16 à 20 heures/semaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour renouveler le contrat sur la base de 20 heures/semaine jusqu'au 31 août 2020.

FAVORABLE : 13

8-RPI AGRIS-LA ROCHETTE

Le président du SIVOS, membre du Conseil municipal, présente les effectifs pour la rentrée 2019-2020.

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
	13	11	10	11	9	10	10	14
24			21		19		24	
TOTAL AGRIS :					TOTAL LA ROCHETTE :			
45					43			
TOTAL RPI : 88								

L'effectif est en forte diminution, 95 élèves lors de la dernière rentrée.

Il rappelle aussi la règle pour la participation financière aux syndicats fournie par M. VIAUX, trésorier :

Une commune est tenue de verser les participations votées par les syndicats auxquels elle adhère (sans que la notion de rpi n'intervienne). Il s'agit d'une dépense obligatoire, elle peut être inscrite et mandatée d'office par le préfet. Pour info : Article L5212-20 (cgct)

- Modifié par [Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 181 JORF 17 août 2004](#)

La contribution des communes associées mentionnée au 1° de l'article [L. 5212-19](#) est obligatoire pour ces communes pendant la durée du syndicat et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du syndicat l'ont déterminée.

Le comité du syndicat peut décider de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des impôts mentionnés au 1° du a de l'article [L. 2331-3](#).

La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

9-ÉCOLE – tarif des services périscolaires

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'à chaque rentrée scolaire le prix du ticket de cantine et de garderie est étudié.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal propose les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2019-2020 :

- le ticket de cantine passe de 2,25 € à 2,30 €. Le principe de 2 tickets pour les repas servis aux enseignants et aux personnels passe ainsi à 4,60 €,
- le ticket de garderie reste inchangé 1,00 € le matin et 1,00 € le soir.

FAVORABLE : 8 ABSTENTION : 1 DÉFAVORABLE : 4

10-INFORMATIONS

- **Circulation, traversée de La Grange** : un courrier de Mme Martine DEVENNE daté du 17 juin 2019 nous alerte sur la vitesse jugée excessive des automobilistes lors de la traversée de ce lieu-dit. Mme DEVENNE nous demande de bien vouloir étudier une solution.

M. le Maire fera remonter le courrier à l'Agence Départementale de l'Aménagement (ADA). La voie qui traverse le village de La Grange est classée route départementale.

- **La bataille de Moislains** : pour commémorer le 105e anniversaire de la bataille de Moislains(Somme) où le 28 août 1914 en quelques heures quelque 350 charentais furent tués et autant de blessés, l'Union départementale de la Charente « LES MÉDAILLES MILITAIRES » offre à la commune un livre écrit par Pascal Duvival qui relate le cruel sacrifice de ces jeunes soldats. Afin de réaliser une composition florale qui sera déposée au Monument aux Morts le 8 septembre (place Beaulieu) à Angoulême, l'association sollicite les communes pour une contribution financière.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal propose une subvention exceptionnelle de 20 € pour cette réalisation.

FAVORABLE : 10 ABSTENTION : 2 DÉFAVORABLE :1

- **Multiple rural** : M. TISSIER, gérant du bar-restaurant et locataire de la commune, souhaite transformer le local de l'épicerie en salle de réception. Des devis ont été demandés. SARL DAGNIAS pour la pose d'un WC aux normes pour personnes à mobilité réduite, 1 988,28 € TTC, Menuiserie GUELLERIN pour la création du sanitaire aux normes pour personnes à mobilité réduite et mise aux normes des sorties de secours, 2 743,53 € TTC. Nous sommes en attente d'un devis pour l'électricité.

La CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord a désormais une enveloppe pour soutenir les activités économiques situées en centres bourgs.

Une demande de subvention sera adressée dans les prochains jours à la CDC. L'aide est à hauteur de 50 % du montant des investissements HT éligibles et elle est plafonnée à 10 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour participer au financement des travaux et solliciter la CDC pour une demande de subvention.

FAVORABLE : 13

La date du prochain conseil est fixée au **VENDREDI 19 JUILLET 2019 à 20 h 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30